RGPD: Vous ne savez pas quoi répondre à vos clients? Apprenez à les accompagner dans leur mise en conformité (spécial Informaticiens, Avocats et Experts Comptables). Session du 24/25/26 juillet 2018 à Marseille.





Vous en avez assez de ne pas savoir quoi répondre à vos clients qui souhaitent des renseignements sur le RGPD ? Vous souhaitez en profiter pour développer une activité de mise en conformité avec le RGPD afin de vendre cette prestation auprès de vos clients ? Cette formation est sur-mesure et faite pour vous.

Notre formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » a été spécialement organisée pour tous les professionnels qui souhaitent développer une activité de mise en conformité avec le RGPD . Que ça soit pour vos clients actuels ou futurs, cette formation vous apprendra à les mettre sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable ? Cette formation est faire pour vous.

Cette formation est organisée sur 4 jours (3 jours consécutifs + 1 jour supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez

un de vos clients - frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.

> Formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement Prochaine session 24/25/26 juillet à Marseille.

Intitulé :

« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Public visé :

Responsables et collaborateurs des services dédiés aux ressources humaines ; Responsables et collaborateurs des services informatiques ; Responsables et collaborateurs des services marketing ; Responsables de la sécurité des systèmes d'information ; Futurs « Délégués à la Protection des Données » ; Avocats; Experts Comptables / Commissaires Aux Comptes.

Pré requis :

Cette formation nécessite quelques notions de base en sécurité informatique.

Objectifs pédagogique :

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne s'y étaient pas préparées. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées. Découvrez l'essentiel de ce règlement Européen en vue de devenir Délégué à la Protection des Données interne à votre établissement et/ou externe mutualisé auprès d'entreprises.

Savoir accompagner ses clients dans leur mise en conformité avec le RGPD.

Durée :

4 jours.

Movens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

La formation sera assurée par Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel en format présentiel.

Les cours seront projetés sur écran. Dans le cas d'une formation de groupe, elle sera assurée dans une salle de formation équipée de bureaux, d'un système de vidéo projection et éventuellement d'un système de sonorisation. Dans le cas d'une formation individuelle, elle sera assurée dans les locaux du stagiaire qui devra prévoir une table par personne et un système de vidéo projection et un paper board ou un tableau blanc.

Denis JACOPINI dispose de son propre ordinateur portable.

La formation débutera par un cours magistral sur la présentation du contexte, des risques, des règles autour de la protection des données personnelles en général puis le règlement Général sur la Protection de Données (RGPD).

Au terme des exposés, le formateur présentera les bonnes pratiques sur la mise en conformité sous forme de simulations pour finir par des cas pratiques.

Un ensemble de documents seront envoyés au(x) stagiaire(s) avant le début des formations. Il devra soit disposer d'un équipement pour les consulter pendant la formation soit les imprimer (préférable).

Adaptation des modalités pédagogiques de la formation :

Nous nous appuierons sur les connaissances préexistantes du (ou des) stagiaire(s) recueillies sur la fiche « demande d'informations aux stagiaires » et combinons ensuite diverses modalités pédagogiques : des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation. Ainsi, le contenu et l'ordre du programme peut être amené à varier.

Suivi de l'exécution de l'action de formation :

En accord avec la réglementation, une feuille d'émargement sera remplie par les stagiaires au terme de chaque demi-journée afin de vérifier leur présence.

Appréciation des résultats de l'action de formation :

Une fiche d'évaluation sera distribuée au stagiaire. Cette fiche permet d'évaluer la formation par le stagiaire (contenu de la formation, points préférés, points moins appréciés, suggestions d'amélioration de la prestation de formation).

Animateur

Denis JACOPINI

Expert judiciaire en Informatique Diplômé en cybercriminalité et en droit de l'Expertise Judiciaire Certifié en Gestion des Risques sur les systèmes d'Information (ISO 27005 Risk Manager) Spécialisé en cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel Correspondant CNIL n°8555 à DPO n°15945 Gérant d'une SSII pendant 17 ans

Contactez-nous

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser : Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ? Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ? [block id="24760" title="Pied de page BAS"]